



# Construire une relation durable avec les clubs

*Renforcer le partenariat entre la Ville et les clubs autour de projets visant à promouvoir le sport pour tous. Rendre l'utilisation des équipements sportifs plus souple et moins coûteuse. Refondre les critères de subventions pour tous les clubs et ainsi les rendre plus transparents et plus équitables. Poursuivre la concertation avec les clubs et les associations et ainsi inscrire durablement les liens entre la Ville et le mouvement sportif.*

## Etat des lieux

Avec près de 4 millions d'euros de subventions versées chaque année aux clubs et aux associations sportives, le soutien financier de la Ville de Reims est supérieur à la moyenne nationale. Néanmoins, les Etats généraux ont révélé que cette aide était inégalement répartie; 90 % des subventions bénéficient à seulement 10 % des clubs. Les critères des subventions manquent de lisibilité et surtout ne sont pas liés à un objectif clair au bénéfice des Rémois.

## Synthèse des travaux

Les clubs ont souhaité la mise en œuvre d'une plus grande transparence et lisibilité dans l'attribution des subventions. Ils ont par ailleurs regretté une tarification de location des équipements trop coûteuse, ce qui freine la réalisation de leurs



projets sportifs. Enfin, ils ont plaidé en faveur d'une relation plus directe avec les services de la Ville.

### Une nouvelle tarification des équipements plus claire et plus juste

Pour certains clubs, la subvention accordée par la Ville ne suffisait pas à couvrir la location des équipements. Validée en Conseil d'administration de la Régie des Equipements Sportifs et Municipaux fin 2009, cette nouvelle tarification prend effet dès cette année. Désormais une tarification unique qui prend en compte la nature des équipements est instaurée. Au total, la location des équipements pour les clubs baisse d'un tiers, soit 200 000 euros. A titre d'exemple, la location d'un terrain de foot pendant une heure baisse de 50 %, il en va de même pour une ligne d'eau. La location de la patinoire Bocquaine pour un match de hockey passe de 625 euros à 60 euros.

### Des critères de subvention redéfinis et plus équitables

Le soutien financier de la Ville aux clubs sera désormais plus transparent et visera à établir une meilleure équité entre les clubs. Pour cela, de nouveaux critères et une logique partenariale autour d'objectifs clairs et applicables à tous les clubs, entre la Ville et les clubs, ont été retenus pour fixer le montant des subventions. Ce dernier prend en compte le nombre de licenciés ou d'adhérents, les spécificités de chaque discipline, le niveau d'évolution du club et de son équipe fanion, ainsi que son dynamisme dans le développement de son auto-financement. Enfin, les clubs porteurs de projets en faveur du Sport pour tous seront encouragés et pourront recevoir des aides spécifiques.

### A l'écoute du monde sportif rémois

La création d'un Comité de concertation regroupant des représentants d'associations, d'instances sportives et d'élus poursuivra l'élan de concertation entamé avec le monde sportif rémois lors des Etats généraux. Ce comité se réunira deux fois par an et sera un lieu d'échanges entre les clubs et la collectivité.

L'une des attentes du monde sportif rémois recommandait de simplifier les rapports entre les clubs et la Ville. Cette attente a donné lieu à la création, au sein de la direction des sports de la Ville de Reims, d'un service Relations avec les clubs.